

بنك الجزائر

BANK OF ALGERIA

Alger, le 6 janvier 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Banque d'Algérie a reconduit, pour la deuxième fois, jusqu'au 31 mars 2021, les mesures d'allégement de certaines dispositions prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers contenues dans l'instruction n°05 -2020 du 6 avril 2020.

Il s'agit :

- 1) réduire le seuil minimum du coefficient de liquidité ;
- 2) dispenser les banques et les établissements financiers de l'obligation de constitution du coussin de sécurité ;
- 3) reporter le paiement des tranches de crédits, arrivant à échéance, ou procéder au rééchelonnement des créances de la clientèle impactée par la conjoncture induite par le Covid19 et assurer la poursuite des financements en faveur des bénéficiaires des mesures de report ou de rééchelonnement des créances.

Cette mesure est prise dans le cadre de la poursuite des aides en faveur des entreprises nationales à l'effet de réduire les répercussions de la crise sanitaire sur leur fonctionnement.

